

Troisième section

Commune de Brécey
(Département de la Manche)

Article L. 1612-5
du code général des collectivités territoriales

Séance du 7 juin 2019

AVIS n° 2019-12

La chambre régionale des comptes Normandie,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-5 et L. 1612-19 ;

VU l'arrêté n° 2019-02 du janvier 2019 du président de la chambre régionale des comptes Normandie fixant les compétences des formations de délibéré ;

VU, enregistrée au greffe de la chambre le 17 mai 2019, la lettre du 16 mai 2019 par laquelle le secrétaire général de la préfecture de la Manche a saisi la chambre régionale des comptes Normandie sur le fondement de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) au motif que la commune de Brécey n'avait pas adopté son budget primitif en équilibre réel ;

VU, enregistrée au greffe de la chambre le 22 mai 2019, la lettre du même jour par laquelle le préfet de la Manche a saisi la chambre régionale des comptes Normandie sur le fondement de l'article L. 1612-5 du CGCT au motif que la commune de Brécey n'avait pas adopté son budget primitif en équilibre réel ;

VU la lettre du 21 mai 2019 du président de la chambre, par laquelle le maire de la commune de Brécey a été informé de la saisine susvisée et de la possibilité de présenter ses observations soit par écrit, soit oralement dans les conditions prévues par l'article L. 244-2 du code des juridictions financières ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 211-7, L. 232-1, R. 232-1 et R. 244-1 à R. 244-3 ;

VU le rapport de M. Rémy Janner, président de section ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Rémy Janner, président de section en son rapport et après en avoir délibéré ;

I. Sur la recevabilité de la saisine

CONSIDERANT qu'aux termes du premier alinéa de l'article L. 1612-5 du CGCT, « *lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération* » ;

CONSIDERANT que par lettre du 22 mai 2019, le préfet du département de la Manche a saisi la chambre régionale des comptes Normandie sur le fondement de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales au motif que le budget primitif 2019 de la commune de Brécey n'était pas en équilibre réel ;

CONSIDERANT que le préfet territorialement compétent a qualité pour agir et que la saisine a été formée dans le délai de trente jours prévu par l'article L. 1612-5 du CGCT ;

CONSIDÉRANT que le budget de la commune de Brécey se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes et que la saisine porte sur l'ensemble du périmètre budgétaire de la commune à l'exception du budget du centre communal d'action sociale de Brécey, établissement public juridiquement autonome ;

CONSIDERANT que le budget annexe du lotissement « Les camélias » a été clôturé en 2018 et son excédent transféré au budget principal, au niveau du compte administratif 2018 de la commune, pour un montant de 10 229 € ; que cette opération n'a dès lors plus lieu de faire l'objet d'un budget ;

CONSIDERANT que les justifications et documents prévus à l'article R. 1612-19 du CGCT étaient joints à la saisine ou ont été enregistrés au greffe de la chambre au plus tard le 25 mai 2019 ; qu'il y a lieu, en conséquence, de déclarer la saisine recevable et complète à compter de cette date ;

II. Sur le motif de la saisine

CONSIDERANT que le préfet de la Manche a saisi la chambre régionale des comptes Normandie au motif que la commune de Brécey n'avait pas adopté son budget principal primitif en équilibre réel, les ressources propres étant insuffisantes pour couvrir le remboursement du capital de l'annuité de la dette ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, « *le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* » ;

Considérant que les ressources propres du budget principal de la collectivité, telles qu'estimées au budget primitif adopté par le conseil municipal, s'élèvent à 709 370 € compte non tenu des restes à réaliser, déjà affectés ; que l'annuité en capital de la dette à échoir en 2019 s'élève à 441 900 € ; qu'ainsi le budget primitif adopté par le conseil municipal de Brécéy permet de couvrir, par des ressources propres, le remboursement du capital de l'annuité de la dette ; que ce motif de déséquilibre n'est pas fondé ;

Considérant dès lors qu'il convient d'examiner les autres conditions de l'équilibre réel ;

III. Sur la sincérité de l'évaluation des recettes et des dépenses du budget principal

CONSIDERANT que le compte administratif 2018 est conforme au compte de gestion, que les résultats de l'exercice 2018 ont été correctement repris et que le conseil municipal de la commune a approuvé le budget primitif 2019 et correctement affecté les résultats ;

CONSIDERANT que l'évaluation des restes à réaliser au 31 décembre 2018 pour l'opération « mise en sécurité du clocher » doit être réduite, en recette, d'un montant de 4 553 € pour tenir compte de l'encaissement, en cours d'année 2018, d'une partie de la subvention attendue ; qu'ainsi le montant total des recettes à réaliser s'élève à 520 867 € au lieu de 525 420 € ;

CONSIDERANT que le montant qui figure à l'article 6238 « divers » du chapitre 011 pour 515 772 € ne recouvre aucune dépense prévisible ; qu'il n'y a dès lors pas lieu de le retenir et de réduire le chapitre 011 du même montant ;

CONSIDERANT que le montant des dépenses imprévues, dont aucune règle n'impose l'inscription au budget et dont l'article L. 2322-1 du CGCT limite le montant à 7,5 % du total des dépenses réelles prévisionnelles de la section, estimé à 150 000 € au budget primitif, n'est pas en adéquation avec les réalisations des exercices antérieurs ; qu'un montant de 50 000 € paraît suffisant pour faire face à d'éventuelles urgences sans nécessiter l'adoption d'une décision budgétaire modificative ;

CONSIDERANT que les autres postes de dépenses sont correctement évalués ;

CONSIDERANT que le montant des dotations de l'Etat peut être ajusté pour tenir compte des valeurs définitives ; que, sur cette base, il y a lieu d'augmenter la recette de l'article « 7421 – DSR » de 27 120 € et de diminuer celle de l'article « 74127 – dotation nationale de péréquation » de 1 123 € ; qu'ainsi le montant total du chapitre 74 peut être arrêté à la somme de 793 346 € au lieu de 767 349 € ;

CONSIDERANT que les autres postes de recettes sont correctement évalués ;

CONSIDERANT enfin, en ce qui concerne les opérations d'investissement nouvelles, que les recettes et les dépenses ont été correctement évaluées ; qu'il n'y a dès lors pas lieu de proposer de modification du projet de budget adopté par le conseil municipal à ce titre ;

CONSIDERANT qu'il résulte de ces constats que le budget primitif de la commune de Brécéy n'a pas été adopté en équilibre réel au sens des dispositions de l'article L. 1612-5 du CGCT et qu'il convient de proposer au conseil municipal des mesures de rétablissement ;

IV. Sur les mesures de rétablissement de l'équilibre réel du budget principal

CONSIDERANT que, eu égard aux constatations précitées, il y a lieu de proposer les modifications suivantes au conseil municipal de Brécey :

- le chapitre 011 peut être arrêté à 500 000 € ;
- le chapitre 022 peut être arrêté à 50 000 € ;
- le chapitre 74 peut être arrêté à 793 346 € ;
- les restes à réaliser en investissement peuvent être arrêtés, en recette, à 520 867 € ;

CONSIDERANT, dans ces conditions, que la section de fonctionnement peut être arrêtée en suréquilibre conformément aux dispositions de l'article L. 1612-6 du CGCT et qu'il appartiendra au conseil municipal de réexaminer l'opportunité de souscrire un nouvel emprunt pour financer les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 ;

V. En ce qui concerne le budget annexe du Lotissement « Résidence du château »

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont correctement évaluées ; qu'il n'y a dès lors pas lieu de proposer de modification du projet de budget adopté par le conseil municipal ;

PAR CES MOTIFS

DECLARE la saisine du préfet de la Manche, au titre de l'article L. 1612-5 du CGCT, recevable et complète à la date du 25 mai 2019 ;

CONSTATE que le budget principal primitif 2019 de la commune de Brécey n'a pas été adopté en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT ;

PROPOSE au conseil municipal de la commune de Brécey de rectifier le budget principal primitif pour 2019 conformément aux tableaux joints en annexe et de ne pas modifier le budget annexe du lotissement « Résidence du château » ;

RAPPELLE qu'aux termes de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes* » ; que sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, le présent avis fait l'objet d'une publicité immédiate ;

DIT que le présent avis sera notifié au préfet de la Manche et au maire de la commune de Brécey, et communiqué au directeur départemental des finances publiques ;

Fait à la chambre régionale des comptes Normandie, le 7 juin 2019.

Ont délibéré : M. Marc Beauchemin, président de section, président de séance, M. Jean-Marc Pasquet, premier conseiller et M. Rémy Janner, président de section-rapporteur.

Le président de section-rapporteur

Le président de séance

Rémy JANNER

Marc BEAUCHEMIN

Collationné, certifié conforme à la minute étant au Greffe
de la chambre et délivré par moi secrétaire général

Pascale DAYGUE

En application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, la publication de l'avis de la chambre régionale des comptes sera assurée dès sa réception, sous la responsabilité du maire ou, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel.

BUDGET PRINCIPAL**I. VUE D'ENSEMBLE**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 178 938,00	2 739 296,00

RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	181 411,00

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 178 938,00	2 920 707,00
--	---------------------	---------------------

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 044 400,00	1 724 490,00

RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 105 337,00	520 867,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	95 620,00	0,00

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 245 357,00	2 245 357,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL DU BUDGET	4 424 295,00	5 166 064,00
------------------------	---------------------	---------------------

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	LIBELLE	R.A.R	Mesures nouvelles	BP
011	Charges à caractère général		500 000	500 000
012	Charges personnels et frais assimilés		1 172 400	1 172 400
014	Atténuation de produits		3 000	3 000
65	Autres charges de gestion courante		312 828	
656	Frais de fonctionnement des élus		0	0
	S/T DEPENSES DE GESTION COURANTE	0	1 988 228	1 988 228
66	Charges financières		93 800	93 800
67	Charges exceptionnelles		2 000	2 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires		0	0
022	Dépenses imprévues		50 000	50 000
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0	2 134 028	2 134 028
023	Virement à la section d'investissement		36 077	36 077
042	Opérations d'ordre transfert entre sections		8 833	8 833
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section			0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	44 910	44 910
	TOTAL	0	2 178 938	2 178 938
D002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 178 938
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	LIBELLE	R.A.R	Mesures nouvelles	BP
013	Atténuation de charges		10 000	10 000
70	Produits services, domaine et ventes diverses		622 500	622 500
73	Impôts et taxes		1 198 450	1 198 450
74	Dotations et participations		793 346	793 346
75	Autres produits gestion courante		115 000	115 000
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	0	2 739 296	2 739 296
76	Produits financiers			0
77	Produits exceptionnels			0
78	Reprise provisions semi-budgétaires			0
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0	2 739 296	2 739 296
042	Opérations d'ordre transfert entre section			0
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section			0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
	TOTAL	0	2 739 296	2 739 296
R002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			181 411
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 920 707

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	LIBELLE	R.A.R	Mesures nouvelles	BP
010	Stocks		0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0	0
204	Subventions d'équipements versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total des opérations d'équipement	1 105 337	602 500	1 707 837
	S/T DEPENSES D'EQUIPEMENTS	1 105 337	602 500	1 707 837
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées		441 900	441 900
18	Comptes de liaison affectation (BA, régies)			
26	Participations et créances rattachées			0
27	Autres immobilisations financières			0
020	Dépenses imprévues			0
	S/T DEPENSES FINANCIERES	0	441 900	441 900
45...	S/T OPERATIONS COMPTES DE TIERS			0
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 105 337	1 044 400	2 149 737
040	Opérations d'ordre transfert entre section			0
041	Opérations patrimoniales			0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
	TOTAL	1 105 337	1 044 400	2 149 737
D001E	D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			95 620
	DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES	1 105 337	1 044 400	2 245 357

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	LIBELLE	R.A.R retenus	Mesures nouvelles	BP
010	Stocks			0
13	Subventions d'investissement	520 867	477 500	998 367
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		400 000	400 000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipements versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	S/T RECETTES D'EQUIPEMENTS	520 867	877 500	1 398 367
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		80 000	80 000
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés		680 080	680 080
138	Autres subventions d'investissement non transférées		2 000	2 000
165	Dépôts et cautionnements reçus			0
18	Comptes de liaison affectation (BA, régies)			
26	Participations et créances rattachées			0
27	Autres immobilisations financières			0
024	Dépenses imprévues		40 000	40 000
	S/T RECETTES FINANCIERES	0	802 080	802 080
45...	S/T OPERATIONS COMPTES DE TIERS			0
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	520 867	1 679 580	2 200 447
021	Virement de la section de fonctionnement		36 077	36 077
040	Opérations d'ordre transfert entre section		8 833	8 833
041	Opérations patrimoniales			0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	44 910	44 910
	TOTAL	520 867	1 724 490	2 245 357
R001	DE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0
	RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES	520 867	1 724 490	2 245 357

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT RESIDENCE DU CHATEAU

I. VUE D'ENSEMBLE

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	308 760,00	308 750,00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	308 760,00	308 750,00
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	308 750,00	0,00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	308 750,00	0,00
TOTAL DU BUDGET	617 510,00	308 750,00

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	LIBELLE	R.A.R	Mesures nouvelles	BP
011	Charges à caractère général		154 375	154 375
012	Charges personnels et frais assimilés			0
014	Atténuation de produits			0
65	Autres charges de gestion courante		10	
656	Frais de fonctionnement des élus			0
	S/T DEPENSES DE GESTION COURANTE	0	154 385	154 385
66	Charges financières			0
67	Charges exceptionnelles			0
68	Dotations provisions semi-budgétaires			0
022	Dépenses imprévues			0
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0	154 385	154 385
023	Virement à la section d'investissement			0
042	Opérations d'ordre transfert entre sections		154 375	154 375
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section			0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	154 375	154 375
	TOTAL	0	308 760	308 760
D002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES			308 760
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	LIBELLE	R.A.R	Mesures nouvelles	BP
013	Atténuation de charges			0
70	Produits services, domaine et ventes diverses		154 375	154 375
73	Impôts et taxes			0
74	Dotations et participations			0
75	Autres produits gestion courante			0
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	0	154 375	154 375
76	Produits financiers			0
77	Produits exceptionnels			0
78	Reprise provisions semi-budgétaires			0
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0	154 375	154 375
042	Opérations d'ordre transfert entre section		154 375	154 375
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section			0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0	154 375	154 375
	TOTAL	0	308 750	308 750
R002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES			308 750

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	LIBELLE	R.A.R	Mesures nouvelles	BP
010	Stocks			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipements versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total des opérations d'équipement			0
	S/T DEPENSES D'EQUIPEMENTS	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées		154 375	154 375
18	Comptes de liaison affectation (BA, régies)			
26	Participations et créances rattachées			0
27	Autres immobilisations financières			0
020	Dépenses imprévues			0
	S/T DEPENSES FINANCIERES	0	154 375	154 375
45...	S/T OPERATIONS COMPTES DE TIERS			0
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	154 375	154 375
040	Opérations d'ordre transfert entre section		154 375	154 375
041	Opérations patrimoniales			0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	154 375	154 375
	TOTAL	0	308 750	308 750
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
	DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES	0	308 750	308 750

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	LIBELLE	R.A.R	Mesures nouvelles	BP
010	Stocks			0
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'équipements versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	S/T RECETTES D'EQUIPEMENTS	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)			0
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés			0
138	Autres subventions d'investissement non transférées			0
165	Dépôts et cautionnements reçus			0
18	Comptes de liaison affectation (BA, régies)			
26	Participations et créances rattachées			0
27	Autres immobilisations financières			0
024	Dépenses imprévues			0
	S/T RECETTES FINANCIERES	0	0	0
45 _{ann}	S/T OPERATIONS COMPTES DE TIERS			0
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement		0	0
040	Opérations d'ordre transfert entre section			0
041	Opérations patrimoniales			0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
	TOTAL	0	0	0
R001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
	RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES	0	0	0